

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Région Auvergne-Rhône-Alpes
Département de la Haute-Loire (43)
Commune de Pradelles

Projet de parc éolien de Pradelles

*Extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise
Zone Nord*

LIVRE 8 : Bilan de la concertation continue

Maître d'Ouvrage :
SAS PARC EOLIEN DE PRADELLES

Adresse du Demandeur :

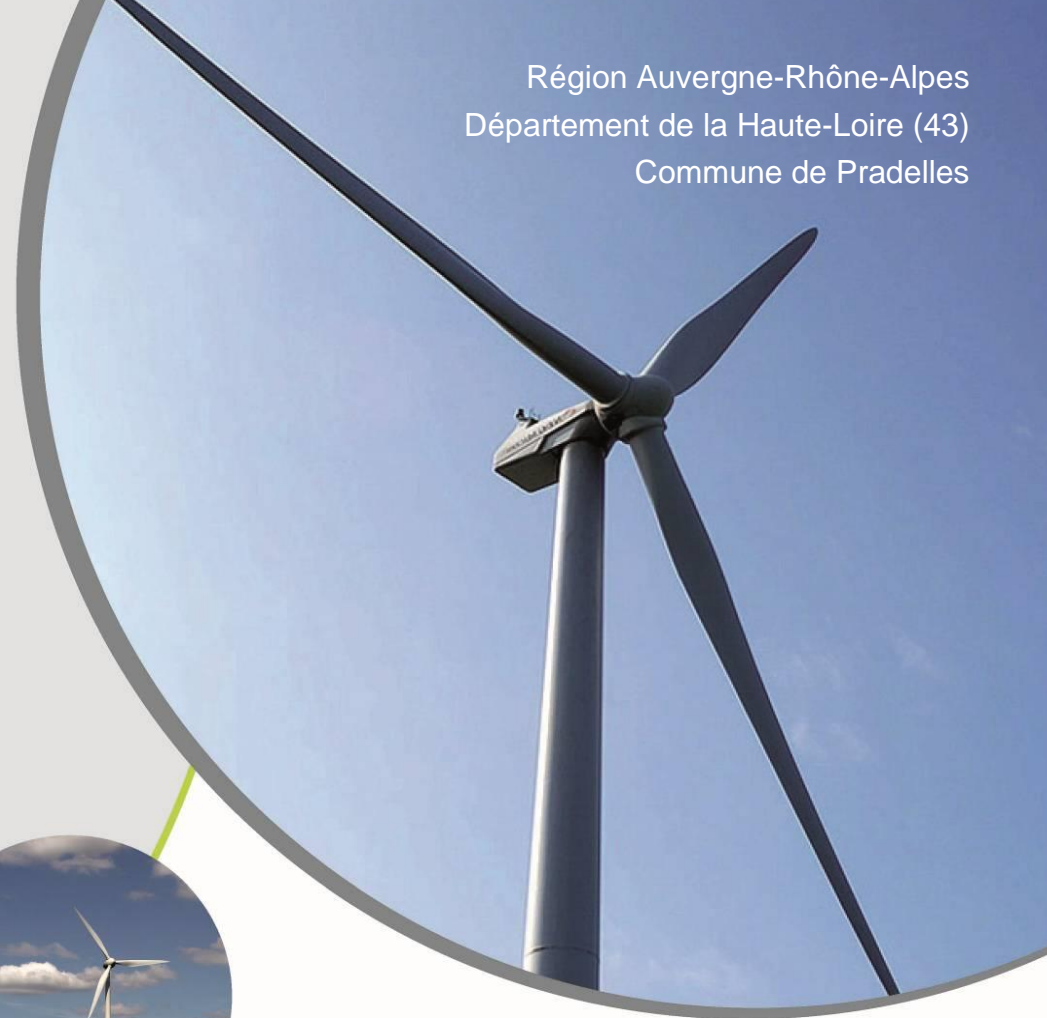
SAS Parc éolien de Pradelles
Chez EDF Renouvelables France
43 boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 NANTERRE CEDEX

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France
55ter Avenue René Cassin
69009 LYON
Tél : 04 81 07 20 37
Email : quentin.sicard@edf-re.fr



Juin 2024



Projet éolien de Pradelles

Bilan de concertation continue - Juin 2024



Visite du parc éolien des Barthes avec les élus et les habitants de Pradelles, et Jean-Noël Borget du CPIE du Velay (Octobre 2022) – Source : EDF Renouvelables



Visite des implantations envisagées du parc éolien avec les habitants de Pradelles (juin 2023) – Source : EDF Renouvelables

PREAMBULE

Le projet éolien de Pradelles a fait l'objet d'une démarche d'information, d'écoute et de dialogue à l'initiative de la SAS Parc éolien de Pradelles et EDF Renouvelables France, maître d'ouvrage du projet, et de la mairie de Pradelles, commune d'implantation et propriétaire du foncier du projet.

Cette phase s'est déroulée de 2018 à 2022, préalablement au dépôt des demandes d'autorisations administratives, et en parallèle des études techniques et environnementales. Elle a été menée auprès des institutions locales et des citoyens, et visait à informer et enrichir le projet tout au long de son élaboration. Son contenu et ses résultats sont détaillés dans le Bilan de concertation, pièce fournie avec la demande d'autorisation environnementale du projet éolien.

EDF Renouvelables France et la commune de Pradelles ont souhaité poursuivre cette démarche pendant la phase d'instruction pour continuer à donner de l'information sur le projet, répondre aux questions et poursuivre les réflexions sur les mesures d'accompagnement du projet, comme ils s'y étaient engagés.

Le présent document présente une synthèse générale des actions menées depuis le dépôt de la demande d'autorisation du projet intervenue en juin 2022. Il est rédigé par EDF Renouvelables avec le concours de la mairie de Pradelles.

SOMMAIRE

Préambule	2
Sommaire	3
1 - Présentation du projet	4
2 - Rappel des engagements pris à l’issue de la concertation volontaire	5
3 – Les actions menées depuis le dépôt des demandes d’autorisation	5
3-1- La commune de Pradelles.....	5
3-2- Les communes limitrophes et autres collectivités locales	6
4 – Les habitants.....	6
ANNEXES	13
Annexe 1 : Annonce de la visite du parc éolien des Barthes du 15 octobre 2022.....	13
annexe 2 : Annonce de la visite du site d’implantation du 12 juin 2023	14
Annexe 3 : Annonce de l’atelier de travail du 15 avril 2024	15
Annexe 4 : Bulletins municipaux de la commune de Pradelles mentionnant le projet éolien.....	16
Annexe 5 : Articles publiés sur le site internet du projet.....	18

1 - PRESENTATION DU PROJET

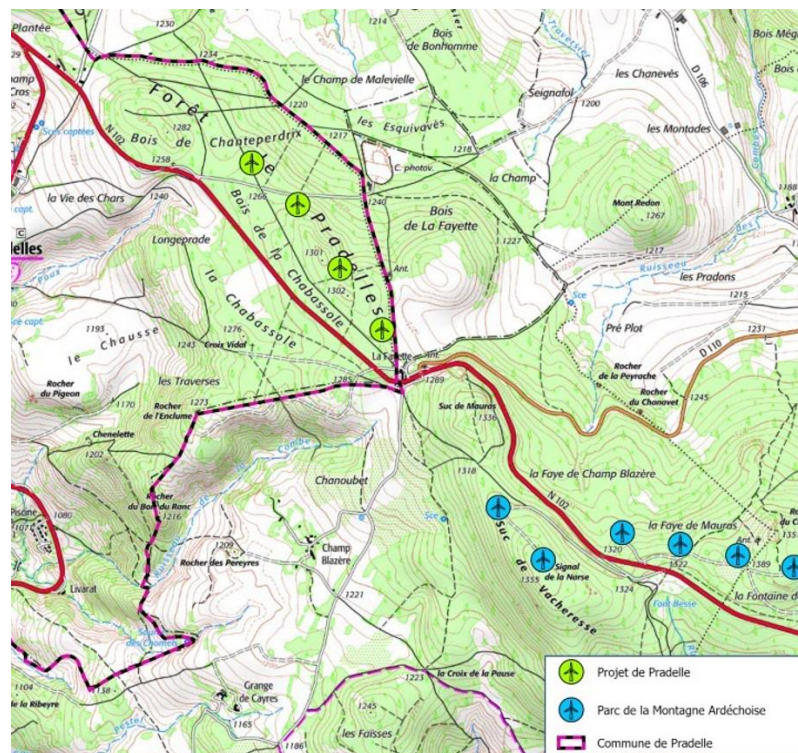
Le projet éolien de Pradelles consiste en la réalisation de **4 éoliennes** d'une hauteur de 142 mètres en bout de pôle, en **extension du parc éolien de la Montagne Ardéchoise Zone Nord** (exploité par EDF Renewables depuis 2017).

Il se situe à **Pradelles, sur des terrains communaux**, dans le secteur de la forêt de la Chabassole.

Avec ce projet d'énergie renouvelable, la mairie de Pradelles et EDF Renewables souhaitent participer à **la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique**. Ce secteur a été privilégié, en raison de l'importance du gisement de vent, de la continuité avec le parc de la Montagne Ardéchoise, de l'éloignement aux habitations et l'absence de zonage environnemental réglementaire. Cette zone était par ailleurs identifiée comme favorable au développement éolien dans le Schéma Régional Eolien de l'ancienne région Auvergne de 2012. Cette possibilité a également été reprise dans la cartographie réalisée en 2021 par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, quant aux secteurs pouvant accueillir de l'éolien.

Au-delà de la production d'énergie renouvelable, ce projet est envisagé par la mairie et EDF Renewables comme un **levier de développement du territoire**, en raison des ressources économiques qu'il va générer (fiscalité, loyer, activités en phase chantier, ...) mais aussi par les aménagements qui accompagneront le projet. Imaginés avec le concours d'habitants, ces derniers ont vocation à valoriser le patrimoine forestier, naturel et bâti de Pradelles.

Ce projet éolien est le fruit de plus de 4 ans d'études environnementales et techniques menées avec l'appui d'experts indépendants locaux et d'échanges avec de nombreux acteurs du territoire. Les grandes étapes d'élaboration du projet sont présentées dans le Bilan de concertation volontaire (Livre 3.8 du dossier de demande d'autorisation environnementale).



La demande d'autorisation environnementale a été déposée le 17 juin 2022, et complétée le 27 juin 2023.

2 - RAPPEL DES ENGAGEMENTS PRIS A L'ISSUE DE LA CONCERTATION VOLONTAIRE

Pour la suite du projet, EDF Renouvelables s'était engagée à :

- **Poursuivre des échanges étroits avec la commune de Pradelles** pour les prochaines phases du projet ;
- **Continuer à informer les communes limitrophes, le Département et la Région de son état d'avancement ;**
- **Continuer à informer régulièrement** la population sur l'état d'avancement du projet et les étapes à venir (article dans les bulletins municipaux, enrichissement du site Internet du projet, ...), **communiquer plus largement les éléments de réponse apportés** à l'occasion des permanences et ateliers ;
- Définir avec la commune de Pradelles à la façon dont la population pourra être associée au suivi et à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement retenues dans le cadre du projet ;
- **Proposer une visite grand public du parc des Barthes** à Freycenet-la-Tour (43), pour donner à voir un exemple concret de mise en place de mesures d'accompagnement dans le cadre d'un parc éolien voisin.

Chacun de ces engagements a fait l'objet d'une ou plusieurs actions spécifiques, comme il sera détaillé par la suite.

3 – LES ACTIONS MENEES DEPUIS LE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION

3-1- LA COMMUNE DE PRADELLES

Jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation environnementale en juin 2022, le projet a été piloté en lien étroit avec la commune de Pradelles comme détaillé dans le Bilan de concertation. Cette dynamique s'est poursuivie depuis, avec de nombreux points d'avancement et appels

téléphoniques. Des interventions en conseil municipal ainsi qu'en réunion de travail avec les élus ont permis d'échanger régulièrement sur les actualités du projet et les différentes étapes de l'instruction.

Les différents temps d'échanges avec les acteurs institutionnels locaux et les habitants ont par ailleurs été préparés et organisés avec le concours des élus de Pradelles.

3-2- LES COMMUNES LIMITROPHES ET AUTRES COLLECTIVITES LOCALES

EDF Renouvelables et la mairie de Pradelles ont souhaité poursuivre l'information et l'échange sur le projet avec les collectivités locales.

- **La Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles**, au titre de sa compétence en aménagement du territoire notamment, a été informée de l'état d'avancement de l'instruction du projet. Dans la continuité avec les informations partagées au conseil communautaire préalablement au dépôt de la demande d'autorisation environnementale, une intervention au conseil communautaire a eu lieu le 11 avril 2023 pour échanger sur l'actualité du projet et les étapes de l'instruction.

EDF Renouvelables s'est également rapprochée des services de la Communauté de Communes, pour étudier les possibilités de synergies entre les mesures d'accompagnement définies avec des habitants de Pradelles pour ce projet et les démarches pouvant être portées par la collectivité. Les réflexions sont en cours.

- Une **rencontre a été proposée aux élus des communes limitrophes**, de manière à leur partager également l'état d'avancement du projet. Les maires des communes de Lespéron et de Langogne ont été rencontrés dans ce cadre en mars 2024. Les autres communes n'ont pas donné suite pour le moment.

4 – LES HABITANTS

Conformément aux engagements pris par EDF Renouvelables suite aux temps d'échange préalables à la demande d'autorisation, l'information à destination des habitants de Pradelles s'est poursuivie pendant l'instruction du projet par les services de l'Etat. Celle-ci a pris plusieurs formes :

- Deux visites terrain : visite du parc éolien en exploitation des Barthes sur les communes de Freycenet-la-Tour et de Moudeyres en Haute-Loire, visite de la forêt de la Chabassole et explication du projet ;
- 1 atelier de travail pour avancer de façon plus précise dans la définition des mesures d'accompagnement
- Un enrichissement progressif du site internet dédié au projet, avec le partage de différents documents sur l'éolien, la stratégie énergétique française et des actualités sur les temps d'échange liés au projet. Le contenu du site internet a été mis à disposition sous format papier en mairie de Pradelles, en février 2023, avec un rappel de son adresse¹ et du contact projet² ;
- Le partage de l'avancement du projet dans le bulletin municipal à plusieurs reprises.

La presse locale et les sites d'information ont par ailleurs partagé plusieurs articles au sujet du projet : Zoom d'ici, Le Progrès, Commère 43 notamment.

4 – 1 – L'ORGANISATION DE DEUX VISITES TERRAIN

En lien avec la mairie de Pradelles, deux visites terrain ont été organisées à destination des habitants de la commune en 2022 et 2023 :

- Une visite du parc éolien des Barthes, en exploitation depuis 2009 sur les communes de Freycenet-la-Tour et Moudeyres en Haute-Loire ;
- Une présentation du projet sur le site de la forêt de la Chabassole.

Ces deux visites ont également été l'occasion de partager l'état d'avancement de l'instruction du projet.

¹ parc-eolien-pradelles.fr

² Adresse mail signalée dans le livret d'information distribué aux habitants suite à la concertation volontaire de 2021, et régulièrement depuis : pradelles@edf-re.fr

LA VISITE DU PARC EOLIEN DES BARTHES (15 OCTOBRE 2022)

Objectif : permettre aux habitants de Pradelles d’appréhender plus concrètement le fonctionnement d’un parc éolien situé à proximité de Pradelles et dans un contexte similaire (forêt), et son insertion dans le paysage et dans la vie de villages.

Modalités d’annonce : via des affichages communaux, le site Internet de la mairie de Pradelles et le site internet du projet (cf. Annexe 1).

Modalités d’organisation : visite co-animée par l’équipe projet d’EDF Renouvelables et Jean-Noël Borget, en partenariat avec la mairie de Pradelles.

Une douzaine d’habitants accompagnés de trois élus, ont participé à cette visite du parc éolien des Barthes. Celle-ci a permis de découvrir les 6 éoliennes du parc, le site avec sa forêt et son étang, et les aménagements créés autour du site : sentiers de promenade, aire de pique-nique, tour d’observation et panneaux pédagogiques... Le centre d’accueil numérique de la commune, créé par la mairie en 2017, a également été visité par les participants.

Ce temps d’échange a été rythmé par différentes prises de parole et notamment :

- Le témoignage de Jean-Marc Fargier, Maire de Freycenet-la-Tour, qui a présenté le parc, son historique, la volonté de la commune d’en faire un levier de développement local et touristique ;
- Les explications du chargé d’affaires exploitation d’EDF Renouvelables sur le fonctionnement et la gestion du parc, et la découverte de l’intérieur d’une des éoliennes par les participants.

Cette visite a enfin été l’occasion pour les participants de poser leurs questions : le quotidien de la commune avec le parc éolien, la destination de l’électricité produite, le coût de production de l’électricité éolienne...



Visite du parc éolien des Barthes le 15/10/2022. Source: EDF Renouvelables

Un questionnaire de satisfaction anonyme, distribué après la visite, a permis à EDF Renewables de s'assurer que ce type d'évènement répondait bien aux attentes des participants. Notamment, plusieurs ont indiqué vouloir « découvrir » le fonctionnement d'un parc éolien, et « se rassurer ». 11 personnes sur 12 ont jugé que la visite avait « tout à fait répondu à leurs attentes », et une « pour partie ».



Visite du site d'implantation du projet éolien le 12/06/2023. Source: EDF Renewables

LA PRESENTATION DU PROJET SUR LE SITE DE LA CHABASSOLE (12 JUIN 2023)

Objectif : suite à la visite du parc éolien des Barthes, permettre aux habitants de Pradelles de mieux visualiser les futurs aménagements du projet dans la forêt de la Chabassole.

Modalités d'annonce : via des affichages communaux, le site Internet de la mairie de Pradelles et le site internet du projet (cf. Annexe 2).

Modalités d'organisation : visite co-animée par l'équipe projet d'EDF Renewables et Jean-Noël Borget, en partenariat avec la mairie de Pradelles.

Une dizaine d'habitants, accompagnés de six élus ainsi que du technicien forestier ONF du secteur, ont participé à la visite de la Chabassole. Environ 6/7 personnes se sont par ailleurs présentées pour manifester leur opposition au projet mais n'ont pas souhaité prendre part à la visite.

Celle-ci s'est déroulée en plusieurs temps :

- Le parcours des aménagements prévus pour le projet (éoliennes, accès, plateformes, poste de livraison) ;
- Le rappel de l'histoire de la forêt de la Chabassole, plantée par l'Homme au 19^{ème} siècle, et de son lien avec la commune de Pradelles et ses habitants ;
- Les explications de l'ONF concernant la gestion passée de la forêt, sa gestion actuelle et les réflexions menées autour de sa résilience au dérèglement climatique ;
- L'observation d'une loge, creusée dans un arbre par le Pic noir, et pouvant être fréquentée par la Chouette de Tengmalm ou certaines espèces de chauve-souris forestières ;

- Les différentes démarches et études menées dans le cadre de ce projet, notamment vis-à-vis de la biodiversité et du paysage ;
- La prise en compte précise, avec l'aide d'un hydrogéologue, des masses d'eau souterraines et de surface dans les aménagements prévus.

Cette visite a également été l'occasion pour les participants de poser leurs questions : la destination de l'électricité produite, les mesures retenues pour préserver la biodiversité, les prochaines étapes du projet...

4 – 2 – UN ATELIER POUR PRECISER LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Dans la continuité des temps d'échange proposés aux habitants au préalable du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, et conformément aux engagements d'EDF Renouvelables pris à cette occasion, un atelier de travail a été organisé le 15 avril 2024.

Cela a également été l'occasion de partager l'état d'avancement de l'instruction du projet.

Objectif : préciser la définition des mesures d'accompagnement de manière à ce qu'elles répondent aux besoins et attentes des habitants.

Modalités d'annonce : via des affichages communaux, le site Internet de la mairie de Pradelles et le site internet du projet (cf. Annexe 3).

Modalités d'organisation : Atelier animé par l'équipe projet d'EDF Renouvelables, en partenariat avec la mairie de Pradelles.

7 habitants de Pradelles ont participé à cet atelier, accompagnés de 3 élus du conseil municipal.

Lors de cet atelier, EDF Renouvelables a rappelé les mesures retenues suite aux réflexions menées fin 2021 avec les habitants, à savoir :

- La création d'un lieu d'accueil forestier ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques et d'interprétation ;
- L'aménagement d'un point de vue sur le bourg de Pradelles, depuis le rocher d'Ardennes ;
- Le rebalisateur et l'entretien des sentiers forestiers existant ;
- Le rebalisateur du « Chemin de l'eau ».

L'atelier a majoritairement consisté en un travail en commun autour de chacune de ces mesures, et notamment :

- Lieu d'accueil forestier : localisation, apparence...

- Panneaux pédagogiques et d'interprétation : thématiques à traiter sur les panneaux
- Point de vue depuis le rocher d'Ardennes : apparence des tables d'orientation, contenu (identification des reliefs marquants, des monuments du bourg de Pradelles, du projet éolien, ajout d'une approche historique...)
- Sentiers forestiers : identification des sentiers à mettre en valeur
- Chemin de l'eau : identification des fontaines de Pradelles, préfiguration d'un tracé, réflexions autour de sa mise en valeur (approche historique et géologique)

Des exemples de ce type de mesures ayant pu être mis en œuvre par EDF Renouvelables sur d'autres projets éoliens ou photovoltaïques ont été présentés pour nourrir les échanges.

Un ou plusieurs ateliers auront lieu pour prolonger les échanges à ce sujet, en 2024 et 2025.

4 – 3 – LES AUTRES CANAUX D'INFORMATION

Au-delà des temps d'échange organisés pendant l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, d'autres canaux d'information ont été mobilisés pour continuer à informer les habitants.

LES CANAUX COMMUNAUX

Pour informer des temps d'échange, les panneaux d'affichage habituellement utilisés par la Mairie de Pradelles ainsi que le site internet de la commune ont été mobilisés.

En parallèle, l'information sur l'avancement du projet a également été partagée dans les bulletins municipaux réalisés par les élus de Pradelles (voir Annexe 4).

LE SITE INTERNET DU PROJET

Le site internet du projet a été mis à jour suite au dépôt de la demande d'autorisation environnementale, et nourri avec plusieurs articles au fur et à mesure des temps d'échange organisés (voir Annexe 5) :

- Un article sur les actions d'information et de dialogue en septembre 2022 ;
- Un retour sur la visite du parc éolien des Barthes en novembre 2022 ;
- Un questions-réponses sur le parc éolien des Barthes en février 2023 ;
- Un retour sur la visite de la Chabassole en septembre 2023.

L'objectif de ces publications est de tenir informé des actualités du projet.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ANNONCE DE LA VISITE DU PARC EOLIEN DES BARTHES DU 15 OCTOBRE 2022

Projet éolien de Pradelles

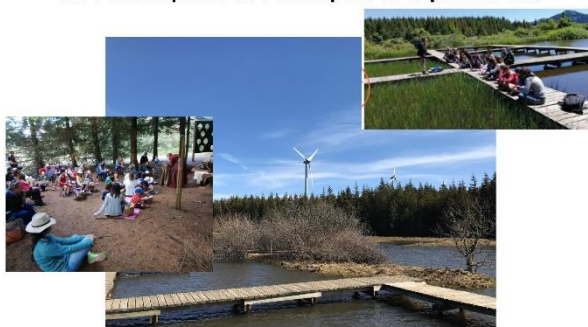


Visite du parc éolien des Barthes Freycenet-la-Tour (43)

La mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont le plaisir de vous inviter à une visite du parc éolien des Barthes

le Samedi 15 octobre de 8h45 à 12h45

RDV sur la place du Foirail pour le départ en bus



Cette visite est proposée à l'ensemble des Pradelains dans la continuité des temps d'échanges organisés en 2021 sur le projet éolien de Pradelles.

Elle sera l'occasion de visiter un parc de 6 éoliennes situé à 45 minutes de Pradelles, de découvrir les aménagements créés autour de ce projet d'énergie renouvelable pour les familles et les touristes de passage (sentiers, centre numérique et d'accueil, ...), d'échanger avec les acteurs qui les ont imaginés et les font vivre au quotidien.

La visite, gratuite, comprend le déplacement en car entre Pradelles et Freycenet-la-Tour.



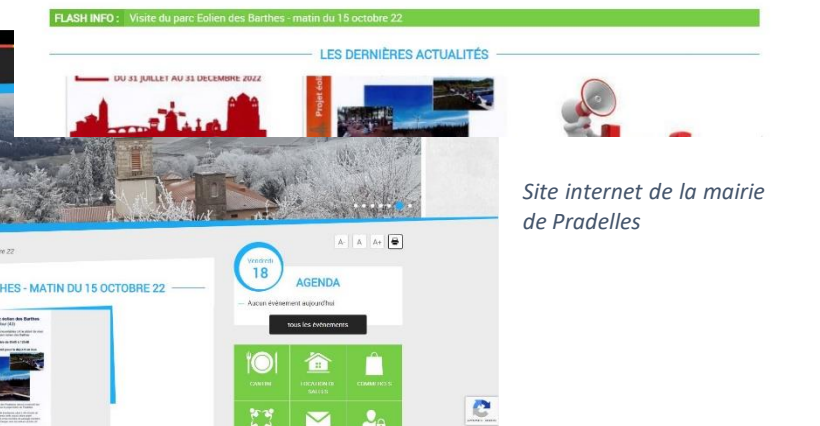
Inscriptions jusqu'au 11 octobre 2022



Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire en mairie ou en envoyant un message à pradelles@edf-re.fr

L'affiche invitant les habitants à la visite

Projet éolien de Pradelles – Bilan de concertation continue – Juin 2024



Site internet de la mairie de Pradelles



ACTUALITÉS

Visite du parc éolien des Barthes

La mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont le plaisir de vous inviter à une visite du parc éolien des Barthes le **samedi 15 octobre de 8h45 à 12h45**.

Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire en mairie ou en envoyant un message à pradelles@edf-re.fr.

Date limite d'inscription : **mardi 11 octobre 2022**



Site internet du projet

ANNEXE 2 : ANNONCE DE LA VISITE DU SITE D'IMPLANTATION DU 12 JUIN 2023

Projet éolien de Pradelles



Visite du site de la Chabassole Pradelles (43)

La mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont le plaisir de vous inviter à une visite du site sur lequel est envisagé le projet éolien

Le Lundi 12 juin de 18h à 20h30

RDV à 18h à l'entrée de la Grande Allée, à la Chabassole



Cette visite est proposée à l'ensemble des Pradelains dans la continuité des temps d'échanges organisés en 2021 et 2022 sur le projet éolien de Pradelles.

Elle sera l'occasion de rappeler les caractéristiques du projet, et la façon dont les spécificités du site et ses alentours ont été intégrées (forêt, hydrogéologie, paysage...), en présence notamment de l'Office National des Forêts.

La visite, gratuite, s'achèvera par un apéritif.



Inscriptions jusqu'au 9 juin 2023



Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire en mairie ou en envoyant un message à pradelles@edf-re.fr

L'affiche invitant les habitants à la visite

Projet éolien de Pradelles – Bilan de concertation continue – Juin 2024

Site internet de la mairie de Pradelles



ACTUALITÉS

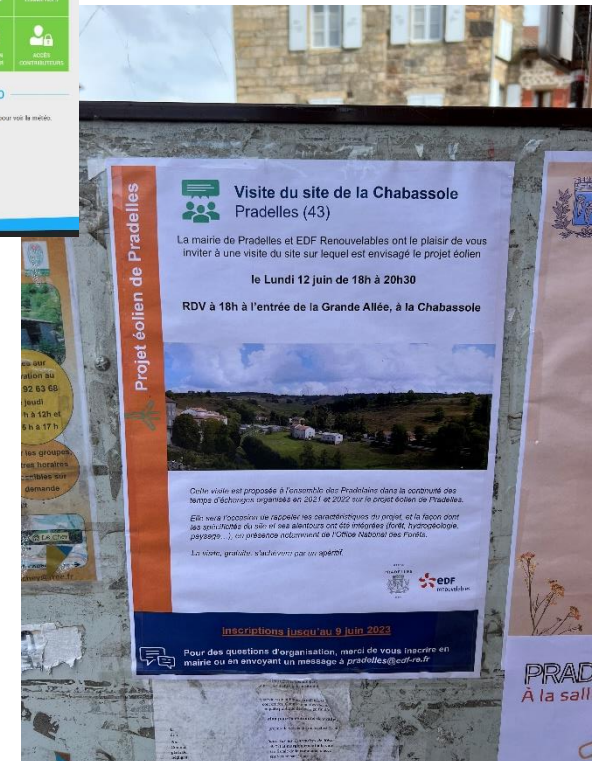
Invitation à une visite du site envisagé pour le projet

Jun 2023

Le maire de Pradelles et EDF Renouvelables ont le plaisir de vous inviter à une visite du site envisagé pour le projet éolien, dans la Chabassole, le **lundi 12 juin de 18h à 20h30**. Date limite d'inscription : **9 juin 2023**.

[Affiche : visite du site du projet éolien](#)

Site internet du projet



Affichage municipal

ANNEXE 3 : ANNONCE DE L'ATELIER DE TRAVAIL DU 15 AVRIL 2024

Projet éolien de Pradelles



Comité de préparation des mesures d'accompagnement du projet éolien Mairie de Pradelles (43)

La mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont le plaisir de vous inviter au premier comité de préparation des mesures d'accompagnement du projet éolien

**le Lundi 15 avril de 18h à 20h
en Mairie de Pradelles**



Création d'une « Maison de la Forêt », Aménagement d'un point de vue sur le village depuis le Rocher d'Ardennes, Rebalisage et entretien des sentiers forestiers existants, Balisage d'un « chemin de l'Eau » depuis la Chabassole jusqu'aux différentes fontaines de Pradelles...

Ces mesures d'accompagnement du projet éolien ont été définies en 2021 et 2022 avec le concours des habitants et des élus de Pradelles.

L'objectif de ce premier comité est d'associer les habitants de Pradelles volontaires à définition concrète de ces mesures (choix des itinéraires, ...).



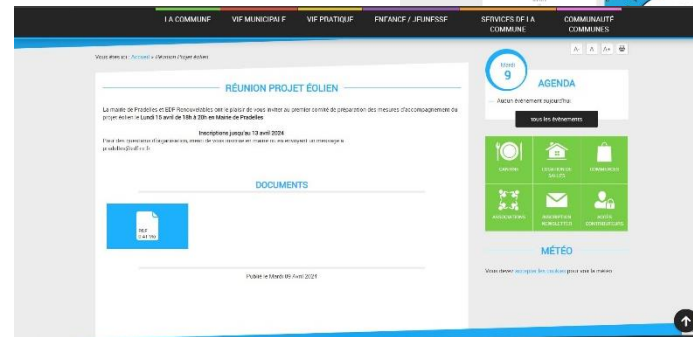
Inscriptions jusqu'au 13 avril 2024



Pour des questions d'organisation, merci de vous inscrire en mairie ou en envoyant un message à pradelles@edf-re.fr

L'affiche invitant les habitants à l'atelier

*Site internet de la
mairie de Pradelles*



ACTUALITÉS

Invitation à un comité de préparation des mesures d'accompagnement du projet

Avril 2024

La mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont le plaisir de vous inviter à une visite du site envisagé pour le projet éolien, en mairie de Pradelles, **le lundi 15 avril de 18h à 20h**. Date limite d'inscription : **13 avril 2024**.

Affiche : comité de préparation des mesures d'accompagnement du projet

Site internet du projet



Affichage municipal



ANNEXE 4 : BULLETINS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE PRADELLES MENTIONNANT LE PROJET EOLIEN

FORÊT COMMUNALE



Le projet éolien suit son cours, l'étude environnementale est déposée auprès des services de l'État. Un délai de trois mois d'instruction suivi de possibilités de complément d'étude est inscrit dans le calendrier. La sensibilisation et l'information auprès des habitants vont s'accélérer.

Vous serez informés rapidement des actions envisagées cet automne;

Il est utile de rappeler l'intérêt que représente la gestion de notre forêt communale et nous nous y attachons. L'ONF acte et accompagne la décision du conseil de procéder à une coupe d'importance afin de respecter le plan de gestion validé par la commune sur la période 2013/2032.

Pour informations, le lien pour le suivi du projet éolien : parc-eolien-pradelles.fr
Mise à jour à venir



Bulletin municipal de l'été 2022 (page 7)

Projet éolien de Pradelles – Bilan de concertation continue – Juin 2024

Commission Ruralité

Le secteur rural de notre commune représente un atout indéniable à plusieurs titres. Nos espaces agricoles et forestiers permettent une valorisation des espaces liés aux diverses activités.

Nous avons pu considérer nombre d'interventions à mettre en œuvre sur proposition de la commission et approbation du conseil municipal.

L'année 2022 aura permis d'agir pour une reconquête des chemins en aval du village, notre équipe technique est intervenue pour rendre praticable ces sentiers au bénéfice des différents publics.

De la même manière, opération réussie pour rendre accessible le portail de St Clément qui rappelons-le est propriété communale. Cet élément inscrit mérite toute notre attention, l'action 2023 s'inscrit dans cette vision de rendre visitable ce lieu de mémoire.

En partenariat avec notre gestionnaire ONF de la forêt communale, une coupe d'importance a eu lieu dans les meilleures conditions. Le retour financier est conséquent pour accompagner le budget communal.

Soit une recette de 101 003€ dont frais de gestion ONF (10 100€ à déduire).

2023 sera une année où l'exploitation se poursuit dans le cadre du plan de gestion établi en 2013, elle sera de moindre importance en considération de l'année 2022 (celle-ci étant une année de rattrapage importante).

Le projet éolien porté par EDF-Renouvelable sur ce site communal suit son cours. Vous êtes régulièrement informés des avancées et cette année permettra aux élus comme à la population de considérer et suivre attentivement ce dossier d'importance aux impacts pluriels et cela à plusieurs titres. Nous sommes tous concernés par le devenir de notre cité, la recherche de recettes représente un travail permanent, nos collectivités n'ont que peu de possibilités de financements autres que celles liées à la production d'énergies renouvelables. (La Recette prévisionnelle pour Pradelles de ce projet est estimée à 67000€/an, location emprise foncière et retombées fiscales).

Nous avons la volonté car cela nous semble important, de mettre en place un comité de suivi en partenariat avec le porteur de projet. Vous ne manquerez pas d'être informés des réflexions et actions portées en 2023.

La ressource en eau de notre commune est rassurante mais reste à conforter. La sécheresse vécue l'été dernier est inquiétante partout sur le territoire, la mairie s'active à rechercher une sécurisation de la ressource pour le bourg. A cette fin, la recherche d'un nouveau captage est étudiée actuellement.

Pour information le débit des captages fut aux alentours de 8.5m3/heure à l'entrée au réservoir de Pradelles en été et de 23m3/heure à la source de Chenelette.

La commission s'appuie sur la connaissance du service technique pour mieux appréhender la gestion des soutirages (fontaines publiques et points de remplissage ruraux)

Les chemins ruraux méritent toute notre attention, à ce titre un travail de repérage avec un suivi pourrait permettre une programmation d'amélioration à l'échelle du mandat.



19

Bulletin municipal de 2023 (page 19)

Le mot du Maire

Pradelles est en voie de reconstruction au sens propre mais aussi dans l'esprit de nos partenaires État, Région, Département et Communauté de Communes

Renforcement de son identité patrimoniale pour laquelle vos élus se mobilisent sans compter. Après les rendus d'études portées à destination de la revitalisation du village, la place est aux travaux pour redonner un nouveau visage à Pradelles. Le tout dans l'intérêt des habitants. L'ensemble des actions tournées vers l'avenir vaut bien un peu d'entêtement.

L'année 2023 fut très animée. Nos associations et bénévoles sont toujours très actifs comme vous avez pu le constater, les animations multiples et complémentaires apportent une considération indiscutable de la place que représente Pradelles sur ce sud de territoire. Ils sont tous à féliciter chaleureusement.

Pour la municipalité, l'année 2024 sera bien celle de l'action.

Sur le terrain d'abord avec le début des travaux de réhabilitation de la ruine à la Soulège, travaux de reconstruction pour offrir aux habitants, acteurs touristiques et associations, un espace public spacieux et confortable en secteur sauvegardé bénéficiant d'un espace extérieur ouvert sur le grand paysage que représente la Vallée de l'Allier.

La place de la Halle va bénéficier d'un nouveau projet de réhabilitation en considération du patrimoine bâti environnant, les bureaux Axe/Saône, Clap et ADS retenus dernièrement travaillent sur le dossier pour une consultation des entreprises attendue à l'automne 2024, vous serez associés et renseignés aux différentes phases du projet, cela au fil de l'appréciation des commissions tourisme et travaux.

Depuis des mois, la municipalité manifeste la volonté de maintenir et d'accompagner la MECS "Renouée". L'acquisition du couvent auprès de l'Essor sera définitive en Mai; ces locaux permettent d'accueillir l'ensemble des besoins de la MECS. Des travaux adaptés aux besoins des entrants sont à l'étude pour une adaptation au fonctionnement de la structure. Dans l'incapacité de porter seule tous ces investissements, la Mairie en lien avec le Département souhaite associer l'OPAC à l'opération.

Toutes ces actions doivent être financées avec clairvoyance, les seules dotations n'y suffiront pas. Les excédents de fonctionnement devenus positifs depuis trois ans seront insuffisants sur du long terme.

C'est pourquoi, les élus valident un programme de production d'énergie renouvelable sur le territoire communal pour des retours financiers conséquents. Nos communes voisines ont bien perçu cela et s'y sont engagées. A ce sujet, leurs populations s'accordent sur le bénéfice commun qui en découle.

Le projet éolien sur Pradelles, actuellement en instruction, éviterait aux contribuables que nous sommes tous de devoir payer au prix fort une lente réhabilitation du village, au contraire, il permettrait de payer les factures liées à ces investissements au bénéfice de tous.

C'est à vous de porter un avis en considération de vos convictions et à nous, élus communaux, de préserver l'intérêt commun lors de l'enquête publique à venir sur le projet éolien.

Soyons fiers de notre commune et de ses atouts, agissons ensemble pour préparer l'avenir de la meilleure manière. Cela veut aussi dire en répondant aux appels à projets avec une réelle détermination tout en gardant le cap fixé lors de notre campagne municipale.

Alain ROBERT, Maire

Bulletin municipal de 2024 (pages 3 et 12)

Projet éolien de Pradelles – Bilan de concertation continue – Juin 2024

Commission Ruralité

Maire responsable
Alain Robert

Vous avez observé les travaux 2023 de recherche en Eau, recherche destinée à pallier aux difficultés d'approvisionnement pouvant être consécutives aux périodes de sécheresse.

Vous avez été sensibilisés au travail d'anticipation porté par le conseil municipal sur le maintien ou l'ouverture de chemins ruraux et cela au bénéfice de tous.

Notre commission s'inquiète à juste titre de la considération de nos espaces publics ruraux au même titre que ceux présents dans le village, le sujet des points de collecte des OM et Bacs Jaunes sont encore à retravailler. Ce sera l'objet d'un aménagement plus élaboré en 2024.

Nous restons attentifs aux besoins en Eau à destination de l'abreuvement des animaux en période estivale. Dernièrement, lors de notre réunion avec les agriculteurs locaux, il ressort une volonté commune d'abonder dans un projet de création d'un réservoir d'eau potable sur le réseau de Chénelette est à l'étude, nous avons espoir d'être largement subventionné, cet investissement permettra de résoudre les difficultés rencontrées par les habitants de Moulines et du lotissement de la Piscine restés sans eau lors de tirages intempêtes trop conséquents.

Après la période d'affouage liée à la récupération de bois au sol consécutive aux coupes à la "Chabassole", notre gestionnaire ONF sera attentif à interdire la circulation de véhicules sur les pistes forestières.

Comme vous savez, cette forêt communale est aussi très sensible à la sécheresse. Notre gestionnaire, ici comme ailleurs, propose de varier les essences afin de préparer la forêt de demain.

Le projet éolien, déjà largement évoqué, concerne moins de 3% de la surface boisée, il en résulte une atteinte moindre tant sur la biodiversité que sur l'environnement forestier du site.

Notre commission composée d'élus mais aussi d'habitants de Pradelles a pu débattre des enjeux que représentent la production d'énergies renouvelables. Au même titre que chacune, après avis de la commission, la commune s'est prononcée par délibération sur la loi d'accélération des énergies renouvelables. Plusieurs possibilités sont inscrites avant d'être remontées en préfecture. Il s'agit du seul éolien en cours d'instruction par les services de l'Etat, d'agrovoltisme sur des terrains communaux jusqu'à évoquer de la méthanisation, de l'hydro-électricité sans oublier l'adaptation de la ressource forestière.

Bien que très tourné vers Langogne, les habitants dits de la "Paroissette" pourront apprécier l'engagement sans faille du conseil municipal pour anticiper l'entretien et la gestion de nos espaces ruraux



ANNEXE 5 : ARTICLES PUBLIES SUR LE SITE INTERNET DU PROJET



Article n°1
La démarche de concertation et d'information

Septembre 2022

Le projet éolien de Pradelles avance

Porté par la société EDF Renouvelables, le projet prévoit l'implantation de 4 éoliennes dans le secteur de la Chabassole, sur des terrains communaux en extension du parc éolien de la Montagne ardéchoise.

Ce projet éolien est le fruit de plus de 4 ans d'études environnementales, paysagères et techniques menées avec l'appui d'experts indépendants locaux et d'échanges avec de nombreux acteurs du territoire.

Zoom sur la démarche d'information et de dialogue

Depuis l'origine du projet, une démarche d'information et de dialogue a été menée à l'initiative d'EDF Renouvelables et de la mairie de Pradelles, auprès des institutions locales et des citoyens.

L'objectif ? Informer régulièrement sur l'avancement du projet, répondre aux questions, recueillir les remarques et enrichir le projet avant sa finalisation et le dépôt de la demande d'autorisation.

La localisation des éoliennes est notamment le fruit des échanges avec les différents experts et bureaux d'études missionnés pour le projet et les services de l'Etat, dont l'Architecte des Bâtiments de France.

Plusieurs publications et rencontres ont été proposées pour permettre aux Pradelains de s'informer et de s'exprimer :

- Des articles réguliers dans le bulletin municipal de Pradelles, 1 livret d'information diffusé par un courrier et la mise en ligne d'un site Internet dédié au projet en 2021 ;
- Une adresse email dédiée pour contacter l'équipe projet tout au long de son élaboration ;
- 7 rencontres grand public auxquelles ont participé 90 personnes.

Ces rencontres ont permis à EDF Renouvelables de répondre aux nombreuses questions et interrogations posées sur le projet, en particulier sur l'énergie éolienne (opportunité, fonctionnement, ...), et sur la prise en compte des spécificités environnementales et paysagères de la Chabassole et du village, auxquels les élus et résidents de Pradelles sont attachés.

La participation des habitants et des élus a par ailleurs permis de prévoir des aménagements qui accompagneront le projet et auront vocation à valoriser le patrimoine forestier, naturel et bâti de Pradelles.

Imaginé avec le concours des habitants à l'occasion d'un atelier de travail, ces aménagements sont :

- Création d'une « Maison de la Forêt », espace de pédagogie et d'éducation à la forêt ;
- Réutilisation au maximum sur place du bois prélevé pour l'implantation du parc ;
- Aménagement d'un point de vue sur le village depuis le Rocher d'Ardennes ;
- Rebalisage et entretien des sentiers forestiers existants ;
- Rebalisage du « Chemin de l'Eau » et création d'une boucle depuis la Chabassole jusqu'aux différentes fontaines de Pradelles.

Un financement participatif sera par ailleurs mis en place à destination des habitants du territoire, conformément aux engagements d'EDF Renouvelables au lancement du projet.

SAS au capital de 100 500 000 euros
434 859 915 R.C.S. Nanterre

www.edf-renouvelables.com



Article n°2
Les habitants de Pradelles invités à visiter un parc éolien en Haute-Loire

Novembre 2022

Le 15 octobre dernier, la mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont invité les Pradelains à participer à une visite du parc éolien des Barthes à Freycenet-la-Tour.

Cette visite, animée par Jean-Noël Borget, fait suite aux temps d'échanges organisés en 2021 avec les habitants sur le projet éolien de Pradelles.

Une douzaine d'habitants, accompagnés de 3 élus, ont répondu présents pour visiter ce parc de 6 éoliennes, découvrir les aménagements créés autour pour les familles et les touristes de passage (sentiers, centre numérique et d'accueil, tour d'observation, ...), et échanger avec les acteurs qui les ont imaginés et les font vivre au quotidien.

Les temps forts de cette visite :

- Le témoignage de Jean-Marc Fargier, Maire de Freycenet-la-Tour, qui a présenté le parc, son historique, la volonté de la commune d'en faire un levier de développement local et touristique ;
- Les explications du chargé d'affaires exploitation d'EDF Renouvelables sur le fonctionnement et la gestion du parc, et la découverte de l'intérieur d'une des éoliennes par les participants ;
- La visite de l'étang des Barthes, site voisin du parc, renaturalisé et aménagé pour accueillir toute l'année locaux, touristes et scolaires (pêche, balade, pique-nique, animations pédagogiques...);
- La vue sur Freycenet, ses alentours et le parc éolien depuis le belvédère de la commune ;
- La visite du centre numérique d'accueil, ouvert par la commune en 2017.

Cette visite a également été l'occasion pour les participants de poser toutes leurs questions : le quotidien de la commune avec le parc éolien, la destination de l'électricité produite, le coût de production de l'électricité éolienne...

Vous n'avez pas pu participer à cette visite ? Découvrez prochainement le témoignage de Jean-Marc Fargier, Maire de Freycenet-la-Tour, dans la rubrique *Documentation*. N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter pour être informé(e) de sa publication !

SAS au capital de 100 500 000 euros
434 859 915 R.C.S. Nanterre

www.edf-renouvelables.com



SAS au capital de 100 500 000 euros
434 859 915 R.C.S. Nanterre

www.edf-renouvelables.com



Septembre 2023

Le 12 juin dernier, la mairie de Pradelles et EDF Renouvelables ont invité les Pradelains à participer à une visite du site d'implantation du projet éolien : la forêt de la Chabassole.

Cette visite, animée par Jean-Noël Borget, fait suite aux temps d'échanges organisés en 2021 et 2022 avec les habitants sur le projet éolien de Pradelles.

Une dizaine d'habitants, accompagnés de 6 élus ainsi que du technicien forestier ONF du secteur, ont répondu présents pour visiter la forêt de la Chabassole, et mieux visualiser les emplacements des éoliennes projetées.

Les temps forts de cette visite :

- Le parcours des aménagements prévus pour le projet (éoliennes, accès, plateformes, poste de livraison) ;
- Le rappel de l'histoire de la forêt de la Chabassole, plantée par l'Homme au 19^{ème} siècle, et de son lien avec la commune de Pradelles et ses habitants ;
- Les explications de l'ONF concernant la gestion passée de la forêt, sa gestion actuelle et les réflexions menées autour de sa résilience au dérèglement climatique ;
- L'observation d'une loge, creusée dans un arbre par le Pic noir, et pouvant être fréquentée par la Chouette de Tengmalm ou certaines espèces de chauve-souris forestières ;
- Les différentes démarches et études menées dans le cadre de ce projet, notamment vis-à-vis de la biodiversité et du paysage ;
- La prise en compte précise, avec l'aide d'un hydrogéologue, des masses d'eau souterraines et de surface dans les aménagements prévus.

Cette visite a également été l'occasion pour les participants de poser toutes leurs questions : la destination de l'électricité produite, les mesures retenues pour préserver la biodiversité, les prochaines étapes du projet...

La visite s'est achevée par un apéritif convivial.



Le Parc éolien des Barthes : Retour d'expérience du Maire, après 13 années de vie avec le parc conçu par EDF Renouvelables

Vous n'avez pas pu participer à la visite du parc des Barthes organisée en octobre ? Vous souhaitez en apprendre plus sur la vie d'une commune dotée d'un parc éolien ? Après 13 années d'exploitation du parc éolien des Barthes sur la commune de Freycenet-la-Tour, M. Fargier, Maire de la commune partage son retour d'expérience.



M. Fargier, pouvez-vous nous présenter la commune de Freycenet-la-Tour ?

Freycenet-la-Tour est une commune de Haute-Loire comptant 108 habitants, située à plus de 1 100 mètres d'altitude aux portes du Mézenc. C'est une commune paisible, qui s'est développée autour de l'église inscrite. Les habitations sont typiques, construites en pierres volcaniques et des toitures en lauze. La commune est aussi connue pour l'étang des Barthes, que nous avons aménagé consécutivement à la création du parc éolien.



Le parc éolien des Barthes a été accueilli dans votre commune en 2008. Et si c'était à refaire ?

Le parc actuel comprend 6 éoliennes, il avait une capacité de 8 éoliennes. A l'époque, peu de communes avaient franchi le pas de la transition énergétique, l'éolien était une énergie nouvelle et quand EDF Renouvelables nous a présenté le potentiel, certains ont eu des craintes, que je comprends, et qu'EDF Renouvelables a su entendre. J'étais alors conseiller municipal.

Comment cela a-t-il été pris en compte dans le projet ?

Les questionnements portaient surtout sur la gêne sonore potentielle du futur parc éolien, ou son intégration dans le paysage. Les impacts possibles sur la forêt et sa gestion étaient également posés.

Les études menées à l'époque (écologiques et paysagères notamment) ont amené à définir l'implantation avec l'impact le plus faible, et à distance suffisante des habitations. Cela a été fait en transparence avec le conseil municipal. Par ailleurs, l'ambiance sonore est un point traité dès l'amont du dossier : une étude spécifique simule le fonctionnement du parc éolien en tout temps, pour identifier les périodes sensibles. Le cas échéant, un fonctionnement adapté peut être proposé pour ces périodes, en freinant les éoliennes. La pertinence de ce plan de fonctionnement est vérifiée a posteriori lorsque le parc fonctionne, et peut être revu si besoin.

Enfin, la gestion de la forêt n'a jamais posé problème : la forêt était exploitée par l'ONF avant l'arrivée du parc éolien, et l'a toujours été depuis. Le dialogue entre EDF Renouvelables et l'ONF a permis d'adapter le projet éolien aux enjeux de la gestion forestière.

Quelles ont été les mesures d'accompagnement réalisées dans le cadre du parc éolien ?

L'implantation du parc éolien s'est inscrite dans le projet communal, porté avec le concours de l'ONF à l'époque, de renaturaliser un site qui n'était pas en bon état pour en faire un levier de développement touristique. EDF Renouvelables a participé aux travaux engagés au niveau de l'étang.

La société a pris en charge l'aménagement d'une aire de stationnement, composée d'un abri, de toilettes sèches et d'une aire de pique-nique. Cela participe à l'attractivité du site, qui a la capacité d'accueillir des promeneurs et des touristes, tout particulièrement en été.



Enfin, un sentier de découverte, la « voie des éoliennes », a été ouvert autour de l'étang des Barthes, et permet de découvrir la biodiversité locale et le parc éolien au travers de panneaux pédagogiques.

Chaque année, ce sont plus de 2 000 personnes qui parcourent le site.

Pour la commune, y a-t-il eu un apport du parc éolien au cadre de vie ?

Avec l'ensemble des élus et y compris des communes voisines, nous avons cherché à faire de cette installation un levier de développement local. Les ressources perçues grâce au projet nous ont beaucoup aidé à entretenir le village, mais aussi à développer de nouveaux services à la population tel que le portage du repas.

Par ailleurs, avec le Centre Permanent de l'Initiative pour l'Environnement et la commune voisine de Moudeyres, nous avons créé un sentier de balade et de découverte d'une dizaine de kilomètres autour des éoliennes pour informer les habitants sur les richesses naturelles locales. Nous avons aussi créé un centre numérique et d'accueil pour les familles et les touristes de passage. Ce lieu retrace l'histoire du village à travers la projection de films documentaires, permet d'accueillir des conférences, des événements locaux avec les scolaires et les associations. Un lieu qui fait connaître les savoir-faire locaux et qui permet aussi d'animer la vie du village.

Les 1ères éoliennes se situent à 500m de certaines habitations du village, comment se passe la cohabitation ?

Elles sont visibles, c'est sûr, mais elles ne nous dérangent jamais. En tout cas, ici, personne ne s'en plaint. Nous sommes même fiers d'accueillir des événements sportifs et culturels sur le site tout au long de l'année. Plus largement, il me paraît important de participer à la transition énergétique, mais aussi de créer du bien-être pour les habitants, et la mise en valeur des sites naturels fait partie de cette démarche. Les aménagements qui ont été réalisés à l'étang des Barthes, ont été rendus possible en partie grâce aux retombées du parc éolien. Le monde rural, s'il veut subsister, doit pouvoir investir et soutenir des initiatives des habitants. Si des élus ou habitants veulent venir nous voir ici en Haute-Loire, nous vous accueillerons avec intérêt et plaisir !